



COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cada

DECISION
D2018-29

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre l'administration et le public ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 27 novembre 2018 portant accueil en détachement ;

DECIDE :

Article unique – Monsieur Bastien BRILLET, premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en détachement dans le corps des administrateurs civils relevant des services du Premier ministre est nommé rapporteur général de la Commission d'accès aux documents administratifs à compter du 1^{er} décembre 2018.

Marc DANELOT